

Date de transmission de l'acte: 31/01/2025

Date de reception de l'AR: 31/01/2025

065-216500025-DE\_001\_2025-DE

A G E D I

République française  
HAUTES-PYRENEES

## ADÉ

### Séance du 29 janvier 2025

**Membres en exercice :**

13

Date de la convocation : 24/01/2025  
Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

**Présents : 11**

**Présents :** Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.

**Votants : 13**

**Pour : 13**

**Représentés :** Sabine DAMBAX-RODRIGUES représentée par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Mathilde BOURDIEU représentée par Jean-Marc BOYA.

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Excusés :** .

**Absents :** .

**Secrétaire de séance :** Florence POIZAC.

### Objet : Demande de subvention Fonds Régional d'Intervention 2025 - DE\_001\_2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de restauration de la flèche du clocher dont le devis transmis par la société S.G.R.P s'élève à 175 393.50 € HT soit 210 472.20 € TTC.

Il précise que le dossier DETR 2025 a été déposé auprès des services de l'état en novembre 2024, et propose de solliciter les services de la Région afin d'obtenir une subvention.

Le conseil municipal autorise le Maire :

- A demander une aide financière auprès de la région au titre du Fonds Régional d'Intervention 2025 à hauteur de 15 000€ (aide maximum car édifice religieux),
- A signer tout document relatif à l'opération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,  
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,  
Florence POIZAC

